

GUIDE D'ACCUEIL



Guide d'accueil du salarié des entreprises artisanales du bâtiment

Avec le soutien



SOMMAIRE

L'artisanat du bâtiment en quelques chiffres	2
Bienvenue dans l'entreprise	3
Mon entreprise	4
S'ORGANISER	
- avant de partir	5
- en arrivant sur le chantier	7
- pendant les travaux sur le chantier	7
- à la fin du chantier	8
PRÉVENIR	
- les risques d'accidents	9
- la maladie et les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)	10
RESPECTER	
- les Equipements de Protection Individuelle (EPI)	11
- les produits dangereux	12
- la bonne conduite	13
- la signalétique du chantier	13
- la gestion des déchets et la protection de l'environnement ...	14
COMMUNIQUER	
- avec l'artisan, le chef de chantier, le conjoint	15
- avec les autres collègues	15
- avec les salariés des autres corps de métier	16
- avec le client	16
SE FORMER	
- en apprendre plus sur son métier, sur les normes, sur les règles,	17
CONNAÎTRE - RESPECTER	
- ma convention collective	19
- mes devoirs	20
- mes droits	20
Memo en cas d'accident	21
Site Internet à consulter	22

L'ARTISANAT DU BÂTIMENT : PREMIÈRE ENTREPRISE DE FRANCE DU BÂTIMENT

La CAPEB, est l'organisation patronale représentative de l'artisanat du bâtiment.

En 2010, l'artisanat du bâtiment, c'est :

- 362 000 entreprises, soit 98 % des entreprises artisanales,
- 1 014 000 actifs (salariés et non salariés), soit 67 % de la population active du bâtiment,
- 732 000 salariés, soit 60 % des entreprises du bâtiment,
- 79 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 62 % du CA du bâtiment,
- 81 000 apprentis, soit 81 % des apprentis du bâtiment.

BIENVENUE DANS L'ENTREPRISE



Dans ce guide, vous trouverez quelques recommandations pour :

- assurer un travail de qualité,
- travailler en toute sécurité,
- participer au bon fonctionnement de l'entreprise.

**Vous représentez votre métier.
Vous représentez votre entreprise.
Mettez-les en valeur,
et soyez-en fier (fière) !**

**Si je développe et je valorise mes compétences,
mon travail sera reconnu et apprécié de tous !**



CE GUIDE M'APPARTIENT

Nom

Prénom

Métier

Adresse

Code postal

Ville

N° de portable

Mail

Nom du référent ou tuteur

N'hésitez pas à consulter ce guide à tout moment !

MON ENTREPRISE

Nom. Cachet de l'entreprise
Adresse.
Code postal
Ville
N° de fixe
N° de portable.....
N° de fax.....
Mail

Date de création de l'entreprise
Activité principale
L'entreprise est spécialisée dans
Titre
Qualifications / Label / Marque
.....
Nombre de salariés
Nombre d'apprentis

En cas d'urgence ou d'accident, contacter

Horaires
Tous les jours de ... h .. à ... h et de ... h... à... h
sauf de ... h .. à ... h et de ... h... à... h
Fermé et.....



Bien préparer son chantier, c'est d'abord :

- rentabiliser son temps,
- ménager son énergie,
- diminuer considérablement le risque d'erreur.

Bien préparer son chantier, c'est donc se ménager :

- on diminue le stress, on évite les énervements,
- on perd moins son temps en aller-retour inutiles,
- on court moins.



AVANT DE PARTIR

- 1 **Je pense à préparer** ma caisse à outils et à lister les matériaux.
- 2 **Je vérifie**
 - que les outils sont marqués et adaptés aux travaux à effectuer,
 - que les équipements de sécurité (EPI)⁽¹⁾ sont adaptés et en bon état.
- 3 **Je pense à emporter** le disjoncteur différentiel 30mA, si j'emène du matériel électroportatif.



(1) Equipement de Protection Individuelle



En fonction des caractéristiques de mon chantier :

- si je vais travailler en hauteur chez un client, je pense à prendre l'échafaudage réglementaire.
- si je vais sur un chantier poussiéreux, je prends un masque adapté.
- sur certains chantiers, je pense à emporter des bâches, des couvertures, des films plastiques, des adhésifs,...
- Et partout, je prends un carnet, un crayon et des chiffons pour nettoyer en fin de chantier.

SI JE CONDUIS UN VEHICULE UTILITAIRE



4 J'inspecte l'aménagement du véhicule, les étagères doivent être solides et bien fixées pour :

- ranger le matériel,
- caler les fournitures posées...



5 Je vérifie aussi ce que je fixe sur le toit du véhicule :

- la longueur du matériel ou des matériaux (bois par exemple),
- la lanterne, il faut qu'elle soit bien accrochée en bout des matériels longs.

6 Je contrôle mon véhicule, avant de partir :

- le fonctionnement des feux,
- la pression des pneus,
- sous le véhicule, les éventuelles tâches anormales (huile, liquide de frein,...),
- et une fois par semaine les différents niveaux.

Plus besoin de rouler vite...

...et finir par se blesser ou provoquer un accident !

EN ARRIVANT SUR LE CHANTIER



- 1 J'identifie l'endroit où se trouvent les arrêts d'eau, de gaz, le disjoncteur électrique, pour travailler en sécurité.
- 2 Je vérifie que je n'ai pas mis hors tension des appareils indispensables (congélateur,...).
- 3 Je vérifie que les conditions me permettent de travailler correctement.

Par exemple : orage + infiltrations = murs trempés.

Si je suis peintre, puis-je peindre ?

- Si je ne sais pas, j'appelle mon responsable.
- S'il n'est pas joignable, je laisse un message.
- Je note ce qu'il faut réparer et je transmets l'information.



- 4 Je fais le point sur ce qu'il y a à faire (éventuellement avec tous les autres corps de métiers).
- 5 Je remplis la fiche travaux.

PENDANT LES TRAVAUX SUR LE CHANTIER

Par respect pour le client, pour l'entreprise mais aussi pour mon image, je veille à :

- 1 prévenir les risques : je couvre les trous, j'annonce les sols glissants, la peinture fraîche...,
- 2 prévenir le client, si je pense soit à faire beaucoup de bruit ou de poussière, soit à déplacer un objet dangereux,
- 3 respecter l'environnement : je ne jette pas les déchets n'importe où et je les trie au fur et à mesure,
- 4 protéger les lieux et les meubles,
- 5 réduire le volume sonore de mes conversations ou de ma musique.



Se soucier de la qualité de sa prestation, c'est respecter la maison du client.

A LA FIN DU CHANTIER



- 1 **Je vérifie le bon fonctionnement** du matériel en place, de l'installation réalisée.
- 2 **Je vérifie** que tout fonctionne sous tension.
- 3 **Je laisse le chantier propre** par respect pour le client et mes confrères.

Je me pose la question :

- Qu'est-ce que j'ai fait ?
- Est-ce que j'ai atteint mon objectif ?
- Qu'est-ce que je n'ai pas fait ou pas pu faire ?



- 4 **J'en rends compte** au chef d'équipe ou à mon responsable.
- 5 **Je note, pour ne rien oublier** sur un carnet ou un formulaire :
 - les informations à transmettre,
 - le matériel à prendre,
 - les points à vérifier.



Prenez l'habitude de noter... vous ne pourrez plus vous en passer.

Exemple

Nom du chantier :

Date . . / . . / . .

Fait	Pas fait	A faire	Signaler
			A :

De nombreux malentendus sont dus à une mauvaise communication ou à des oublis.

Pour la santé du salarié, il faut :

- respecter les consignes et règles de sécurité,
- se protéger et protéger les autres de tout danger.

LES RISQUES D'ACCIDENT



1 Je dois me protéger



Par exemple :

- je mets mon harnais pour éviter une chute quand je travaille en hauteur,
- je mets des gants lorsque je manipule des produits dangereux,
- je mets mon casque, quand j'entre sur un chantier,
- etc.

2 Je dois protéger les autres



Par exemple :

- je signale les sols humides pour éviter qu'un client ou un collègue ne glisse,
- je ferme les trappes pour éviter que quelqu'un ne tombe,
- je ne laisse pas mes outils en équilibre sur le rebord d'une fenêtre : ils peuvent tomber et blesser grièvement quelqu'un !
- etc.



3 Je dois protéger le chantier



Par exemple :

- je délimite un périmètre pour que des passants ne puissent pas entrer sur le chantier,
- je fais attention à ce que la grue ne soit pas trop proche d'une ligne électrique et ne heurte pas un câble à haute tension,
- etc.

LA MALADIE ET LES TMS

(Troubles Musculo-Squelettiques)



1 Je dois me protéger

Par exemple :

- je porte des gants et un masque adapté si je touche ou respire des poussières de bois, de la colle... des produits solvants (peinture au pistolet), de la soude de lessivage, etc.



2 Pour ma santé, j'adopte le bon geste et la bonne posture et j'évite ainsi le mal au dos.



Voir aussi
www.travailler-mieux.gouv.fr/



Toutes les personnes (salariés ou non) qui travaillent ou pénètrent sur un chantier doivent respecter les règles de sécurité liées à celui-ci. Ils doivent notamment porter des Équipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés, pour éviter de nombreux accidents.

LES E.P.I.

(Équipements de Protection Individuelle)

Le responsable fournit au salarié des vêtements de travail et des équipements de protection individuelle.



- *Si je constate un défaut, une usure, j'en parle à mon responsable.*

LISTE DES PRINCIPAUX E.P.I.



casque



harnais



chaussures
et bottes



masques



lunettes



gants



casque antibruit



bouchons
auditifs



genouillères

A vous de maintenir les EPI en bon état de fonctionnement et de les contrôler régulièrement.

LES PRODUITS DANGEREUX



J'évite les accidents en respectant quelques règles simples :

- 1 **je lis** et je respecte les indications sur les étiquettes de tous les produits,
- 2 **je manipule avec précaution** les produits et les déchets dangereux, en portant des gants, des lunettes et un masque adaptés,
- 3 **je ferme** tous les récipients après usage,
- 4 **je stocke** les produits **dans des récipients étanches** et je leur mets une étiquette claire,
- 5 **je ne jette** pas un produit dangereux n'importe où,
- 6 **et bien sûr, je respecte** en tout temps et tout lieu l'interdiction de fumer.



ETIQUETAGES DES PRODUITS DANGEREUX

ÇA EXPLOSE



ÇA FLAMBE



ÇA FAIT FLAMBER



ÇA EXPLOSE



ÇA RONGE



ÇA TUE



ÇA PIQUE



ÇA TUE



ÇA POLLUE



Lorsqu'un produit n'est pas étiqueté, demandez à votre responsable comment l'utiliser.

LA «BONNE CONDUITE» DU VEHICULE



J'évite les accidents en respectant quelques règles simples :

- 1 je ne conduis jamais sous l'emprise de l'alcool, de drogues ou de stupéfiants,
- 2 je ne surcharge pas mon camion,
- 3 je mets ma ceinture de sécurité dans le véhicule,
- 4 je respecte les limitations de vitesse.

Dans le bâtiment, l'accident de la route pour se rendre au travail est le plus important. Il vient avant celui de la chute en hauteur.

LE RESPECT DE LA SIGNALÉTIQUE DU CHANTIER

Pour me protéger, pour protéger les autres et l'environnement, j'apprends et je respecte les panneaux importants.

Par exemple :



LA GESTION DES DECHETS ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



Je participe à la protection de l'environnement en respectant quelques règles simples :

- 1 **j'utilise au mieux** les matériaux pour éviter les déchets inutiles,
- 2 **je ne brûle pas** les matériaux (matières plastiques, emballages,...),
- 3 **je trie** les déchets pour une meilleure réutilisation des matériaux,
- 4 **je récupère** les déchets (déchets de béton, céramiques, déchets de plâtre, pots de peinture, emballages,...) dans un récipient ou un container adapté et je les emmène dans des centres de collecte,
- 5 **je ne jette pas** dans le caniveau les résidus de lavage de bétonnière,...
- 6 à la demande de mon responsable, **je conseille le client** sur les matériaux et produits économes et respectueux de l'environnement.

Pour que tout se passe bien dans l'entreprise, les informations doivent circuler entre le salarié, son responsable, ses collègues, etc.

Pour bien s'intégrer dans l'équipe, il faut donc :

- parler, s'ouvrir au dialogue,
- oser demander quand on n'est pas sûr,
- se renseigner, s'informer auprès du responsable.

AVEC L'ARTISAN, LE CHEF DE CHANTIER, LE CONJOINT



- 1 **Je signale** toujours un accident, un problème.
- 2 **Je demande une information**, un conseil sur un produit que je ne connais pas bien.
- 3 **Je rends compte** de l'avancée des travaux.
- 4 **J'informe** tout de suite mon responsable d'un changement de programme.

AVEC LES AUTRES COLLÈGUES



Je fais le point le soir avant de quitter le chantier :

- 1 **je signale** s'il manque quelque chose : matériel, fournitures à prendre pour le chantier du lendemain,...
- 2 **je peux aussi remplir une fiche** de matériel à donner au responsable pour approvisionner le chantier,
- 3 **je signale** tout problème.



AVEC LES SALARIES DES AUTRES CORPS DE MÉTIER

Si je travaille avec les autres corps de métier :



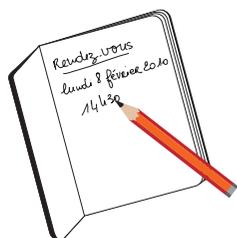
- 1 ✓ je n'utilise pas un matériel qui n'appartient pas à mon entreprise,
- 2 ✓ je transmets les informations nécessaires à la bonne poursuite du chantier,
- 3 ✓ je signale immédiatement un incident à mon responsable.

AVEC LE CLIENT

Si je suis en relation directe avec le client :



- 1 ✓ je me présente,
- 2 ✓ je parle toujours de mon entreprise et de mes collègues en termes positifs,
- 3 ✓ j'informe le client sur mon travail : *comment je vais le faire ? Pourquoi ?*
- 4 ✓ je lui signale un éventuel retard,
- 5 ✓ je l'écoute, je note ce qu'il me demande et je fais part de ses remarques à mon responsable.



La bonne image de l'entreprise, la qualité du service, c'est la satisfaction du client, et des futurs chantiers en perspective.

Les métiers, les techniques, les réglementations, les matériaux changent rapidement.

- Faire son métier, c'est aussi se tenir au courant de toutes les évolutions.
- S'informer, sans cesse apprendre, c'est accroître son efficacité et «rester dans le coup». Pour cela, il faut oser poser des questions à ses collègues et à son responsable.

EN APPRENDRE PLUS SUR SON METIER, SUR LES NORMES, SUR LES REGLES...



1 ✓ Je peux consulter par exemple :

- un mémo CAPEB,
- un calepin de chantier,
- un DTU⁽¹⁾.

(1) Document Technique Unifié



Demandez ces documents à votre responsable.



2 Pour être efficace, **je dois savoir** :

- reconnaître les pictogrammes et les panneaux et comprendre leur signification,
- laisser un message à quelqu'un,
- lire et comprendre une consigne de sécurité,
- lire un descriptif technique, un mode d'emploi,
- lire un plan,
- comprendre et utiliser les unités de mesures (déca/déci)mètres, (centi)litres, (milli)grammes...
- calculer des surfaces, des volumes, des proportions, des pourcentages...



3 Si je ne sais pas, **je dois** :

- faire connaître mes besoins de formation.

Mon responsable me présentera alors les différents dispositifs de formation existants :

- le plan de formation,
- le droit individuel à la formation (DIF),
- la période de professionnalisation...

La formation, c'est tout au long de la vie.

C'est possible pour tout le monde, à tous les niveaux

MA CONVENTION COLLECTIVE

Votre contrat de travail fait de vous un salarié de l'entreprise et précise votre qualification.

Outre les clauses spécifiques à ce contrat, vous avez des **obligations** et bénéficiez **d'avantages** prévus par la loi et la convention collective du bâtiment applicable dans votre entreprise.

La convention collective contient l'ensemble des dispositions négociées au niveau d'une branche (Bâtiment), ou d'un secteur d'activités, ou d'un territoire entre employeurs et syndicats de salariés.
Dans le bâtiment, il existe trois conventions spécifiques.



La convention collective est à votre disposition.

Elle est consultable dans l'entreprise.

MES DEVOIRS



En contrepartie de mon salaire et des avantages associés, **je dois** :

- 1 **effectuer mon travail** dans les règles de l'art,
- 2 **respecter les consignes** données par mon employeur,
- 3 **respecter les règles** de sécurité dans les véhicules et sur les chantiers,
- 4 **ne pas être absent** sans motif valable,
- 5 **valoriser l'image de l'entreprise** par mon comportement chez le client.

MES DROITS



En contrepartie de mon travail, **je bénéficie** :

- 1 **d'un salaire** qui constitue la contrepartie de mon travail. Mon salaire est fixé en fonction du poste que j'occupe dans l'entreprise et de ma catégorie professionnelle,
- 2 **de congés payés** qui constituent une période de repos rémunérée en contrepartie d'une période minimum de travail, fixée à 2,5 j par mois travaillé,
- 3 **d'une protection sociale** qui permet d'avoir accès aux soins, de disposer de ressource en cas de maladie, de chômage,...
- 4 **d'une retraite** à compter de l'âge défini par la loi et des cotisations versées.

Dans le bâtiment, c'est l'organisme PRO BTP qui assure
la protection sociale et retraite.

MEMO EN CAS D'ACCIDENT

PROTEGER

Etablir un périmètre de sécurité pour éviter qu'un nouvel accident ne se produise.

Arrêter la circulation, couper l'électricité...

ALERTER

3 numéros (gratuits) pour "appels d'urgence" joignables 24 h / 24 h et 7 jours / 7 jours

- 15 : **SAMU** pour les urgences médicales,
- 18 : **POMPIERS** pour les incendies et les accidents,
- 17 : **POLICE SECOURS**,
- 112 : **CENTRES D'APPELS SECOURS** pour tous les types d'urgences.

PARLER

- 1 ✓ Identifiez-vous (*nom, prénom, adresse et téléphone*).
- 2 ✓ Précisez la nature de l'accident (*chute, asphyxie, éboulement,...*).
- 3 ✓ Signalez le nombre de blessés et leur état.
- 4 ✓ Fixez un point de rendez-vous.
- 5 ✓ Ne raccrochez pas le premier (*restez en contact avec les secours*).

APPELER votre responsable !

LES SITES INTERNET A CONSULTER

- **CAPEB** (*Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment*)
www.capeb.fr
- **IRIS ST** (*Santé et Sécurité dans l'Artisanat du Bâtiment*)
www.iris-st.org
- **OPPBTB** (*Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et Travaux Publics*)
www.oppbtp.fr
- **Ministère du Travail**
www.travail.gouv.fr
www.travailler-mieux.gouv.fr

Conception et rédaction :
Anne Vicher - ECRIMED' - ecrimed@gmail.com - 01 55 42 17 17 - 06 81 96 30 19
Conception et réalisation graphiques :
Sophie Broussin - sofigraphie@hotmail.fr - 06 79 28 41 52

Avec le soutien



Edition 2010

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

2, rue Béranger - 75003 PARIS

Tél : 01 53 60 50 00 - Fax : 01 45 82 49 10 - Mail : capeb@capeb.fr

www.capeb.fr / artisans-du-batiment.com

